

BULLETIN D'INFORMATION

Les nouvelles alarmantes ne cessent de nous parvenir de Tunisie. Des révélations de plus en plus scandaleuses ne cessent de faire jour et de montrer l'ampleur de la repression sauvage que le gouvernement destourien a infligé au mouvement de la jeunesse Tunisienne.

1°) On nous a affirmé maintenant que le massacre des BOP a fait plusieurs morts. Un médecin dont nous taisons le nom a assuré qu'une lycéenne d'El Omrane a eu la colonne vertébrale brisée et a décédé des suites de ses fractures. Un autre lycéen a eu le crane ouvert. Deux ouvriers sont morts également dont l'un de Djebel Lahmar. On parle d'autres morts à Sfax et au Kef... Nous avançons ces informations telles que nous les avons reçues et nous demandons à tous les camarades de tout mettre en oeuvre pour les vérifier le plus rapidement et le plus soigneusement possible.

2°) De nombreuses personnes sont par ailleurs blessées, pour l'écrasante majorité des jeunes dont de nombreuses filles. Plusieurs cas sont dans un état grave.

3°) Les arrestations continuent toujours : on estime le total à 200 personnes. Des camarades sont détenus à la prison civile de Tunis. De nombreux étudiants et lycéens sont parqués dans les casernes. Les flics utilisent maintenant un mode d'arrestation sournois : ils arrêtent des étudiants à la tombée du jour et les relâchent à l'aube avant que leurs camarades n'aient eu le temps de s'alerter, après les avoir tabassés et interrogés toute la nuit.

Nous avons recueillis jusqu'à présent le nom de 19 camarades arrêtés. Nous les communiquons instantanément et nous demandons à tous de les vérifier et d'en compléter la liste. Nous publierons de nouvelles listes au fur et à mesure.

I BEN SLIMANE Moncef	(3e année français)
2 BEN TARJEM Mustapha	(philosophie)
3 CHEBBI Moncef	(3e année Histoire)
4 CHEBBI Morched	(3e année français)
5 DAY ABDALLAH	(Sciences Eco)
6 DALY	(
7 GHARBI	(Ecole du Service Social)
8 HABABOU Seifallah	(2e année Sciences Eco)
9 HAMAMI Neila	(4e année Sciences Eco)
10 HAMZA Raouf	(histoire)
11 HORCHANI Ali	(Médecine)
12 KHEDIRI Salah	(4e année Français)
13 LASSOUED Moncef	(Sciences)
14 LASSOUED	(Frère du précédent)
15 MARSIT Habib	(4e année Science po)
16 M'CHAREK Rachid	(professeur)
17 OUNIS Chedhi	(3e année droit)
18 SALLAMI Abdelmalek	(4e année français)
19 ZGHAL Hatem	(philosophie)

Plusieurs autres camarades sont recherchés activement dont :
NAJET LAKHAL de 4e année de Sciences Eco et LALLA.

4°) Beaucoup de camarades sont surveillés activement et sont constamment sous la menace d'arrestation, cela se passe aussi bien à Tunis qu'à l'intérieur, c'est le cas du camarade NOUREDDINE BEN KHADER à Grombalia et Gilbert NACCACHE à Bonsoleim ce dernier a été arrêté le lundi 14/2/72 et est depuis tenu au secret dans les locaux de la police = Bou Saïem.

5° Nous avons appris également qu'à l'aéroport de Tunis-Carthage, tout passager dont le passeport porte la mention "Etudiant" est systématiquement refoulé.

PARIS LE 18/2/72

Groupe d'information pour les luttes en Tunisie.

Camarades : Collectez les informations

Rassemblez les

Mettez les à la disposition des masses

Diffusez les

Faites échouer le complot du silence bourgeois

Ecrivez à vos parents, vos amis en Tunisie pour demander des nouvelles.

COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME
EN TUNISIE

COMMUNIQUE

Le Comité international pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie, composé d'éléments de toutes tendances, s'est toujours refusé à porter un jugement sur les options politiques de la Tunisie ; mais il ne peut sans faillir rester insensible aux multiples violations des droits de l'homme en Tunisie.

Il constate que le pouvoir n'hésite pas à frapper toutes les couches de la population (étudiants, ouvriers, paysans) chaque fois que celles-ci manifestent leur mécontentement devant l'étouffement des libertés publiques.

Au moment où les gouvernements français et tunisien annoncent la visite prochaine du président Bourguiba, il devient plus urgent que jamais d'alerter l'opinion sur la gravité de la situation qui prévaut en Tunisie depuis février dernier.

Des manifestations d'étudiants ont entraîné une répression qui dépasse en violence tout ce que la Tunisie a pu connaître dans le passé : la police a tiré, tuant au moins un lycéen (au Kef) ; un millier de personnes ont été arrêtées ; tous les condamnés des procès de 68 et 69 assignés à résidence sont à nouveau emprisonnés depuis deux mois. A l'heure actuelle plus de 30 personnes sont détenues et il est confirmé que plusieurs d'entre elles subissent des sévices graves.

De nouveaux procès d'opinion se préparent.

Avant qu'il soit trop tard, les démocrates français doivent élever la voix, condamner les violences et l'arbitraire, réclamer la libération des détenus.

Il serait impensable que la réception du gouvernement français au Président Bourguiba semble cautionner la négation des droits de l'homme qui prévaut en Tunisie.

Paris, le 15 Avril 1972

Le Secrétariat du Comité

PLATE-FORME DU COMITE TUNISIEN D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

ADRESSE EN FRANCE : Jean GATTEGNO - B.P. 397
75025 - Paris - Cedex 01
CCP. La Source 33-34906

En proie à ses contradictions internes et incapable d'apporter des solutions viables aux problèmes qui se posent à notre pays, le régime bourguibiste vit une situation de crise. Ses difficultés économiques et politiques sont devenues, au cours de la récente période, particulièrement aiguës et ont donné lieu à un développement de l'agitation ouvrière, paysanne et universitaire. Expression du malaise général et du profond mécontentement suscités par la politique du gouvernement, la multiplication des grèves a été, en effet, l'élément le plus marquant de ces dernières années.

Les exemples de cette montée des luttes populaires sont nombreux (1). Face aux revendications salariales ou universitaires, le pouvoir adopte toujours la même attitude. Il dénonce les "meneurs", les "agitateurs professionnels" et fait appel pour sa besogne répressive à son appareil militaire et policier avant de livrer les "coupables" à une justice expéditive. Le régime violant sa propre "légalité", a d'ailleurs fait de tous les procès politiques qui ont jalonné les quinze dernières années autant de parodies de justice en multipliant les abus les plus flagrants (juridictions d'exception, atteintes aux droits de la défense, etc...).

Bafouant les droits élémentaires de l'individu, les méthodes d'investigation employées par la police tout comme le recours à la torture, pour extorquer de prétendus aveux, sont devenus de pratique courante. Enfin, l'action de la police parallèle complète dans l'anonymat et sous la protection du parti unique gouvernemental, celle de la police officielle. Le citoyen est, dans tous les domaines, en butte à l'arbitraire d'un pouvoir qui n'hésite pas à recourir à l'assassinat politique, et dont l'essence oppressive est restée fondamentalement la même, en dépit de certaines campagnes de "libéralisation".

Les graves événements de février 1972 en constituent, quatre années après la répression de 1968, la plus récente confirmation. Parti de l'Université sur la base de mots d'ordre de la libération d'Ahmed Ben Othman (2) et de la tenue d'un congrès extraordinaire de l'Union Générale des Etudiants de Tunisie, le mouvement revendicatif s'est très vite étendu aux lycéens de la capitale et de l'intérieur et a connu un développement sans précédent depuis l'avènement du régime. Aux jeunes, inquiets devant l'absence de perspectives, excédés par les moyens de sélection et par le climat répressif régnant à l'intérieur, et à l'extérieur de l'Université et des lycées, le pouvoir a répondu en déclenchant une nouvelle vague de répression sanglante bien plus violente que les précédentes. Mais, plus encore que par le passé, la sauvagerie des interventions de la police qui n'a pas hésité à tirer sur les manifestants, les arrestations massives de centaines d'étudiants et de jeunes, les tabassages et les tortures, la suppression des bourses et la fermeture des facultés ont engendré un vaste courant de sympathie au sein de la population.

En dépit des campagnes de dénigrement orchestrées par le gouvernement et du mur de silence élevé par le pouvoir et ses alliés sur la situation en Tunisie, l'accueil chaleureux réservé par les habitants des quartiers populaires aux étudiants fuyant les B.O.P. (3) et les grèves ouvrières de la

deuxième quinzaine de février motivées tout à la fois par des considérations matérielles et politiques, ont prouvé à l'évidence que les masses populaires opposent une résistance accrue au régime.

Face au mécontentement et à la colère suscités par l'ampleur des mesures répressives, le pouvoir en proie à des dissensions internes, a été ainsi acculé à relâcher un grand nombre de lycéens et étudiants arrêtés. Il organise à présent d'une manière plus sélective sa répression en s'en prenant spécialement aux militants se réclamant de l'opposition démocratique et révolutionnaire. Plusieurs dizaines d'entre eux sont détenus, torturés et doivent, de l'aveu même du ministre de l'Intérieur, comparaître devant des juridictions répressives.

Une active campagne de mobilisation et de défense est, dès lors, plus que jamais nécessaire.

A cet effet, des militants tunisiens, venus des divers horizons politiques de l'opposition démocratique et révolutionnaire au régime, décidés par-delà leurs divergences politiques ou idéologiques, à faire face à ces menées répressives, se sont constitués en "Comité Tunisien d'information et de défense des victimes de la répression".

Ce comité s'assigne les tâches suivantes :

- 1/ Contribuer à la prise de conscience et à la dénonciation par l'opinion publique tant tunisienne et internationale du caractère anti-démocratique et à bien des égards, fascisant du régime. A cette fin, le comité se propose de recueillir et de diffuser le plus largement possible des informations sur la répression en Tunisie sous toutes ses formes.
- 2/ Alerter la presse internationale et toutes les associations compétentes susceptibles de répercuter l'information.
- 3/ Susciter et développer des courants de solidarité envers les victimes de la répression (informations, collectes d'argent, etc...).
- 4/ Prendre contact avec toutes les instances qui, à Tunis et ailleurs, se fixent des objectifs similaires.
- 5/ Effectuer, chaque fois que l'exigera la situation, les démarches nécessaires auprès des divers mouvements et organisations démocratiques, progressistes et révolutionnaires dans le monde, susceptibles d'aider à la défense des victimes de la répression (Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie, Amnesty International, Ligue

(1) Pour s'en tenir aux deux dernières années, signalons entre autres manifestations significatives, les grèves aux ateliers de Sidi Fathallah, à la SNCFT, au complexe sidérurgique d'El Fouladh, aux centres agricoles de Sidi Thabet, de la Soukra, et de l'office de la Medjerda, à la municipalité de Tunis, dans les mines du Sud, à la société nationale de Transports, parmi les dockers, les employés de boulangeries et les distributeurs de journaux, les manifestations paysannes notamment à El Haouaria ; enfin les violentes manifestations anti-gouvernementales à l'occasion d'une rencontre sportive de juin 1971.

(2) Militant se réclamant du journal "El Amal Tounsi". Détenue arbitrairement depuis près d'un an.

(3) Brigade de l'ordre public (anti-émeutes) encadrée par des instructeurs formés aux U.S.A.

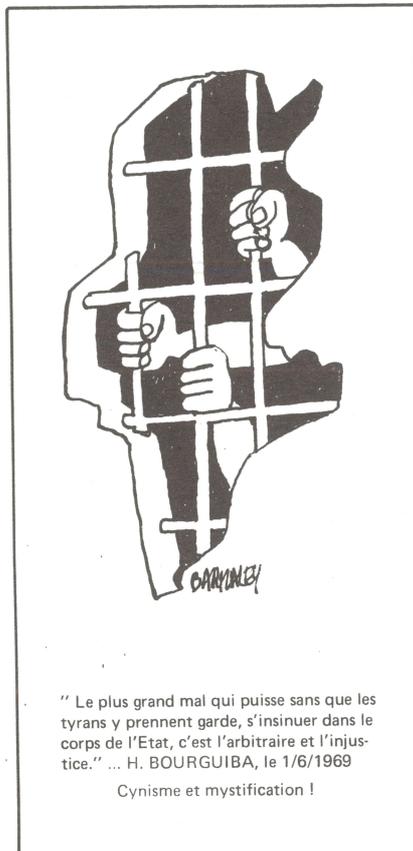
Internationale des Droits de l'Homme, Associations de Juristes, organisations de secours, partis politiques, etc...).

6/ Contribuer aux campagnes de défense juridique des détenus en coordonnant les contacts avec les avocats à l'échelle nationale et internationale.

7/ Contribuer aux campagnes de défense des militants tunisiens qui, à l'étranger, pourraient faire l'objet de mesures administratives ou judiciaires en raison de leurs opinions politiques.

L'objectif d'information et de défense du Comité est donc clair et limité. Le Comité n'a nullement vocation, de ce fait, à se poser en organe centralisateur des diverses instances et organisations, qui, en Tunisie et à l'échelle de l'émigration ouvrière et étudiante tunisienne, mènent dans une totale liberté d'action, les campagnes plus spécifiquement liées à leurs choix politiques, de mobilisation contre la répression et de lutte contre le régime.

Le 16 avril 1972



" Le plus grand mal qui puisse sans que les tyrans y prennent garde, s'insinuer dans le corps de l'Etat, c'est l'arbitraire et l'injustice." ... H. BOURGUIBA, le 1/6/1969

Cynisme et mystification !